

PREFET DE LA MOSELLE

Direction départementale des territoires

Service aménagement, biodiversité et eau

Dossier suivi par : **Pascal RIDGEN**
Tél. : 03 87 28 30 80
Fax : 03 87 02 79 32
Mél : pascal.ridgen@moselle.gouv.fr
Réf. : PR/

Monsieur ISLER Philippe
1, rue Principale
57580 VITTONCOURT

Objet : **Dossier de déclaration concernant un forage d'eau pour
alimenter une exploitation agricole à Vittoncourt
sous le n° 57-2017-00449**

Metz, le

01 DEC. 2017

PJ Fiche de renseignement descriptive du IOTA

Monsieur,

Après instruction de votre dossier de déclaration au titre des articles L. 214-1 à L. 214-8 du code de l'environnement relatif à :

➤ **Réalisation d'un forage d'eau destiné à l'alimentation et aux besoins annexes d'un élevage de volaille et de bovins à VITTONCOURT**

pour lequel un récépissé vous a été délivré en date du 27 octobre 2017, j'ai l'honneur de vous informer que je ne compte pas faire opposition à votre déclaration.

Dès lors, **vous pouvez entreprendre cette opération.**

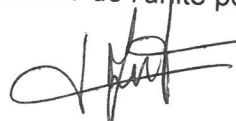
Le descriptif de l'opération est joint au présent courrier.

Copies de la déclaration, du récépissé et de ce courrier sont adressées dès à présent à la mairie de la commune de VITTONCOURT où cette opération doit être réalisée pour affichage pendant une durée minimale d'un mois. Ces documents seront mis à disposition du public sur le site internet de la préfecture de la Moselle durant une période d'au moins six mois. Le dossier de déclaration sera consultable en mairie.

Je vous rappelle que cette décision est susceptible de recours contentieux devant le tribunal administratif, par le déclarant dans un délai de deux mois et par les tiers durant un délai de un an, dans les conditions définies à l'article R. 421-1 du code de la justice administrative.

Je vous prie d'agréer, Monsieur, l'assurance de ma considération distinguée.

La responsable de l'unité police de l'eau



Valérie ANTOINE-POTIER

Copie pour information à :
M. le Maire de la commune de Vittoncourt